Ecole Nationale de la Santé Publique

INSPECTEURS DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
PROMOTION 1998-2000

REFLEXION SUR L'ADAPTATION DES STRUCTURES D'HEBERGEMENT D'URGENCE ET TEMPORAIRE AU PUBLIC DES JEUNES EN GRANDE DIFFICULTE SUR L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE

WURTZ David

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
PREMIERE PARTIE	
LA PROBLEMATIQUE DES JEUNES EN GRANDE DIFFICULTE E	N
RAPPORT AVEC LEUR HEBERGEMENT	7
I - LA PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE	7
1.1 Le sens des dispositifs	7
1.2 Le public visé par l'étude	10
II - LES JEUNES EN GRANDE DIFFICULTE ET LEUR RELATION A	
L'HEBERGEMENT INSTITUTIONNEL : UNE UTILISATION PARTIELLE DES	
POSSIBILITES EXISTANTES	12
2.1 La population concernée par la question de l'hébergement : une population hétérogène, plus o	ou moins
en situation d'utiliser les structures existantes	12
2.1.1 Le public de "Point d'eau"	13
2.1.2 Le public du Point Accueil Jeunes	17
2.1.3 Au total, un public très hétérogène et qui interroge les structures existantes	21
2.2 Une connaissance très imparfaite des jeunes effectivement accueillis dans les structures d'héte	pergement
d'urgence et temporaire	23
2.2.1 Les statistiques existantes sur les jeunes présents dans les structures de courte durée	24
2.2.2 Les questions soulevées par les professionnels	25
III – L'HEBERGEMENT D'URGENCE ET TEMPORAIRE SUR L'AGGLOMERA	ATION
GRENOBLOISE: UNE DIFFICILE ADAPTATION AUX PROBLEMATIQUES DI	ES
JEUNES	26
3.1 hébergement d'urgence : une réponse qualitativement peu adaptée	27
3.1.1 Description de l'offre existante	
3.1.2 Les questions soulevées par cette offre d'hébergement	27
3.2 L'hébergement temporaire : une limitation de l'offre adaptée	28
3.2.1 Description de l'offre existante	28
3.2.2. Les questions soulevées par cette offre d'hébergement	29

SECONDE PARTIE

LES CONDITIONS D'UNE BONNE ADAPTATION DE L'OFFRE D'HEBERGEMENT AU PUBLIC DES JEUNES EN GRANDE DIFFICULTE

I - MIEUX CONNAITRE LES JEUNES HEBERGES ET LEUR DEVENIR
1.1 La montée en charge de l'observation sociale locale est l'occasion d'une connaissance plus rationnelle
des destinataires des politiques publiques
1.2 S'agisant de l'adaptation des structures d'hébergement aux jeunes en grande difficultés, quelques idées
sont à évoquer :
1.2.1 Avoir au minimum une connaissance statistique des personnes hébergées
1.2.2 La nécessité pour les décideurs de se construire une représentation qualitative des problèmes 3
1.2.3 Mieux appréhender le devenir des personnes hébergées afin d'esquisser une évaluation du système
d'hébergement
II – LES AXES DE TRAVAIL POSSIBLES DECOULANT DES SPECIFICITES DES
JEUNES EN GRANDE DIFFICULTE3
2.1 Offrir une diversité de réponses et veiller à la manière de la valoriser
2.1.1 l'offre d'hébergement temporaire doit présenter une diversité de réponses
2.1.2 Cette offre d'hébergement ne peut être pensée indépendamment du système plus large dans lequel
elle s'inscrit
2.2 L'importance de dimension relationnelle en tant qu'outil de progrès vers l'insertion pour le public jeune
4
2.2.1 Les instruments en lien avec les structures d'hébergement
2.2.2 L'intérêt pour les jeunes des structures d'hébergement à dimension humaine
III – LA MISE EN PLACE D'UN LIEU D'HEBERGEMENT POUR LES PERSONNES EN
ERRANCE : un exemple d'experimentation des réponses4
3.1 Présentation de la mise en place de cette réponse
3.2 Les réflexions suscitées par cette expérience
CONCLUSION49
BIBLIOGRAPHIE50
ANNEXES 54

INTRODUCTION

Depuis plusieurs décennies déjà, on constate une tendance à la fragilisation de la jeunesse au sein de la société française. Dans les années quatre-vingt, le rapport SCHWARTZ montre les difficultés d'insertion sociale et professionnelle des jeunes tandis que des mouvements de violence urbaine à la périphérie des grandes villes attirent l'attention de l'opinion publique. Par aillieurs, on parle à propos de la jeunesse d'un phénomène de "report des étapes" d'entrée dans la vie d'adulte, qui accrédite cette idée de fragilisation. Parallèlement, au cours des années 1980 et 1990, le taux de chômage des 16-25 ans reste deux fois plus élevé que celui de la population active dans son ensemble. Enfin, dans les années 90, les études de l'INSEE mettent en évidence que la pauvreté, qui ne touchait pas massivement et principalement les jeunes il y a quelques décennies, concerne maintenant au premier chef cette frange de la population.

Fort de ces constats, les pouvoirs publics cherchent à lutter contre cette précarisation. En 1982, l'Etat tente une approche "globale" et partenariale en créant des missions locales pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, supervisées par une délégation interministérielle dédiée à la jeunesse. Le ministère chargé des affaires sociales prend part au développement des politiques publiques en direction de la jeunesse à travers la création des Fonds Départementaux d'Aide aux Jeunes en difficulté (1989) puis leur généralisation (1992). Il anime également d'autres dispositifs tels que les opérations "été jeunes" (1991), les Comités Locaux pur le Logement Autonome des Jeunes (1990). Il intervient auprès des Foyers de Jeunes Travailleurs. Il favorise la création de Points d'accueil et d'écoute pour les jeunes. Par ailleurs il participe aux politiques interministérielles pouvant viser les jeunes comme celle de prévention de la délinquance, ou encore celles initiées dans le cadre de la loi de lutte contre les exclusions : TRACE (Trajet d'Accès à l'emploi) et les "emplois jeunes". En outre, d'autres politiques d'insertion (Appui Social Individualisé par exemple) sans viser spécifiquement les jeunes adultes, les concernent pleinement.

Une forte présence de jeunes dans les structures d'hébergement soulève aujourd'hui des interrogations

Dans le cadre général des politiques de lutte contre la précarité, ce même ministère est responsable des dispositifs d'hébergement des personnes sans abris. Or les structures qui accueillent ces personnes se trouvent marquées, ces dernières années, par une présence de plus en plus importante de jeunes adultes. L'enquête nationale auprès des établissements sanitaires et sociaux montre qu'en 1996, 26 % des hébergés en CHRS se situent dans la tranche des 16-24 ans, proportion considérable au regard de la répartition par âge de la population totale.

Dans le même temps, le développement d'une présence de plus en plus visible de jeunes marginaux errant dans les grands centres urbains frappe l'opinion et les pouvoirs publics. Ce constat donne lieu en 1995 au rapport de Bernard QUARETTA sur l'errance et l'urgence sociale.

Ainsi, la question de l'hébergement de ces jeunes dits "en grande difficulté" se pose de manière de plus en plus prégnante, d'autant que ces phénomènes interrogent les pratiques d'accueil.

En effet, la grande marginalisation de ce public, ainsi que l'existence croissante de troubles du comportement, de toxicomanies ou de problèmes d'ordre psychique sont parfois source de complication pour les structures, qui n'y étaient pas habituées.

Ce public jeune pose des problèmes de prise en charge, notamment aux CHRS dans lesquels l'aspect collectif de l'hébergement et la notion de projet s'accordent mal à des personnes présentant une difficulté à s'intégrer dans un groupe et en faible capacité de formuler un projet ou même une demande.

Une tentative de redéfinition des réponses semble s'opérer. Le secteur associatif et les pouvoirs publics tendent à développer des réponses nouvelles, présentant un mode d'hébergement individuel ou permettant l'accueil d'animaux. On assiste aussi au développement de dispositifs complémentaires à l'hébergement

apparaissant moins normatifs tel que des points d'écoute pour les jeunes ou des accueils de jour pour des populations itinérantes ou SDF qui permettent l'hygiène et les relations sociales.

Comment les DDASS et les DRASS interviennent-elles dans ces questions ?

Les DDASS et DRASS interviennent dans le financement et la structuration territoriale des établissements d'hébergement à deux titres esentiellement : celui de l'aide sociale et celui de l'action sociale.

La loi en effet a donné compétence à l'Etat pour l'aide sociale à l'hébergement. Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, conventionnés à cet effet, sont financés par l'Etat. Mais d'autres structures, hors de ce premier cadre précis, se sont développées. Elles relèvent de l'action sociale et peuvent faire l'objet de cofinancements. De surcroît, le ministère en charge du logement a contribué à leur financement à travers l'Aide aux associations pour Loger à titre Transitoire (ALT), et les fonds affectés à l'investissement (100 MF).

L'Inspecteur en charge de ce domaine est appelé à intervenir dans un contexte fortement marqué par le partenariat : les communes ou Centres Communaux d'Action Sociale peuvent être, comme les associations, gestionnaires de structures d'hébergement. Les Départements sont également concernés par cette problématique des jeunes et de l'hébergement. En effet, ces derniers sont cofinanceurs des Fonds d'Aide aux Jeunes et ont en charge les "jeunes majeurs", c'est-à-dire les 18-21 ans, dans le prolongement de leur compétence sur l'enfance en difficulté. En outre, les assistantes sociales de secteur assurent l'accompagnement social des personnes, jeunes ou non, hébergées dans les structures.

Quelle idée d'enquête a, en conséquence, émergée ?

Dans ce contexte, il apparaissait intéressant de se pencher sur ce problème d'adaptation des structures, en menant une étude centrée sur les <u>besoins</u> de ces jeunes (c'est-à-dire en amont de la question des structures), en rapport avec les dispositifs d'hébergement (depuis l'urgence jusqu'aux CHRS) et d'accompagnement

social. L'idée était d'esquisser des axes pour construire de meilleures réponses, au niveau territorial de l'agglomération grenobloise.

Cependant, compte tenu de la contrainte d'un temps restreint prévu pour cette étude (12 jours d'investigations et autant de rédaction), nous avons décidé de limiter nos investigations à certains dispositifs seulement et à un champ de questionnement plus étroit. Elle ne concerne plus que l'accueil d'urgence et d'hébergement de 3 mois maximum et consiste en une réflexion sur les conditions permettant la plus ou moins bonne adaptation des structures aux spécificités des jeunes.

Deux études existantes nous ont fortement aidé à structurer cette réflexion. La première, réalisée par le responsable du Point Accueil Jeunes de Grenoble à partir de son expérience, porte sur l'hébergement transitoire comme outil d'insertion des jeunes en grande difficulté (1). La seconde est une analyse des réponses apportées à ce même public par l'ensemble des dispositifs sociaux de l'agglomération grenobloise (2).

Après consultation de mémoires d'IASS sur des thématiques voisines (jeunes en difficulté, hébergement social), nous nous sommes dans un premier temps attaché à structurer la problématique de notre étude.

Puis nous avons tenté de rassembler des élément d'analyse, aussi bien sur la population concernée par la question de l'hébergement de courte durée, que sur les structures existantes dans l'agglomération grenobloise.

L'ensemble de ces données constituera notre première partie, consacrée à l'analyse du problème.

La seconde partie exposera des propositions d'axe de travail pour une meilleure adaptation de l'offre existante aux spécificités des jeunes en grande difficulté. Ils porteront notamment sur les conditions de mise en place de ces adaptations.

⁽¹⁾ P.PAILLET "L'hébergement transitoire, vecteur d'insertion pour les jeunes en grande difficulté d'insertion" Janvier 1996

⁽²⁾ D. MANSANTI "La réponse aux jeunes en grande difficulté" rapport du GREFOSS IEP Grenoble 1999

LA PROBLEMATIQUE DES JEUNES EN GRANDE DIFFICULTE EN RAPPORT AVEC LEUR HEBERGEMENT

Pour tenter d'analyser cette problématique du rapport entre les jeunes en difficulté et leur hébergement, nous avons d'abord voulu définir un cadre conceptuel à notre travail (I).

Nous avons ensuite traité de la question de la population et ce qui peut la caractériser (II), avant de parler de la situation de l'offre d'hébergement sur l'agglomération grenobloise (III).

I - LA PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE

Dans quelle logique se situent les dispositifs ? De qui parle-t-on lorsque l'on désigne les jeunes en grande difficulté ?

1.1 Le sens des dispositifs

S'agissant des dispositifs d'hébergement, deux objectifs peuvent être identifiés. Il s'agit d'abord d'héberger et ensuite d'insérer.

La notion d'hébergement

Ce premier objectif signifie que l'on fait en sorte que les personnes aient un abri, un toit, qu'elles ne soient pas "dehors". L'apparente simplicité des termes doit être

dépassée. D'abord parce que l'on peut remplir cet objectif hors de toute prise en charge institutionnelle (par exemple en renouant des contacts rompus avec les parents qui logeaient les jeunes). Ensuite parce qu'il ne suffit pas de proposer des places en institution pour que celles-ci soient remplies : encore faut il qu'elle puissent être acceptés par les intéressés.

Il est important de rappeler que la notion d'hébergement ne se confond pas avec celle de logement. Alors que l'on est logé "chez soi", on est hébergé "chez quelqu'un", la notion d'hébergement comprend en effet, celles de dépendance à un hôte, de durée limitée de séjour (d'échéance) et, généralement, celle de limitation de l'intimité ou de l'espace individuel.

La possession d'un logement, qui se différencie de l'hébergement sur ces trois derniers points, suggère, a contrario, une bonne insertion dans la société.

La notion d'insertion

Cette idée d'insertion est précisément le deuxième objectif visé par les dispositifs d'hébergement. Comment comprenons nous cette notion d'insertion et en quoi la palette de dispositifs d'hébergement social constitue-t-elle un outil en vue de l'insertion des personnes en difficulté ?

Nous avons choisi de cerner la notion d'insertion en la présentant comme l'inverse de celle d'exclusion, en indiquant qu'elle est multidimensionnelle et a un caractère relatif (elle peut comporter des degrés). Nous dirons qu'un individu est bien inséré dans la société lorsqu'il a une autonomie sur plusieurs plans et qu'il n'est contraint ni à une dépendance, ni à une marginalité dans son mode de vie. L'autonomie est à situer sur le plan des ressources financières et de la détention d'un emploi ou plus largement d'un rôle de producteur d'utilité sociale (d'ordre professionnel et/ou également extraprofessionnel). L'autonomie se mesure également sur le plan du logement et celui des relations familiales et affectives.

Par ailleurs, une personne bien insérée est quelqu'un que son état de santé ne place pas dans une situation d'aliénation ou de dépendance. C'est aussi quelqu'un qui ne s'inscrit pas dans un comportement d'opposition aux règles posées par la société.

Cette notion d'insertion est relative (certaines personnes apparemment bien insérées peuvent avoir des faiblesses sur certains des points précités).

Les notions principales ayant été présentées, attachons nous maintenant aux dispositifs existants.

Quels sont les principaux dispositifs d'hébergement et en quoi constituent-ils des outils d'insertion ?

- L'hébergement d'urgence correspond à une durée très courte (d'une nuit à une semaine). On le conçoit comme une réponse immédiate à un besoin d'hébergement qui ne peut être différé. Aucune condition ne doit être opposée: toutes les personnes doivent être accueillies.
- L'hébergement transitoire long, en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, relève au contraire d'un cadre bien défini ; celui de l'aide sociale. Le CHRS est une structure relativement institutionnalisée et comporte en son sein un service d'accompagnement des usagers dans leurs démarches d'insertion.
- Entre ces deux dispositifs existent des possibilités allant d'une semaine à un an ou plus. Comme pour les CHRS, l'admission dans ces structures est précédé d'un examen de la situation de la personne. L'accompagnement social est quant à lui exterieur à la structure.

La durée et les modalités de l'hébergement peuvent être adaptées à la situation de la personne, dans la perspective de favoriser son insertion ou sa réinsertion.

Pour comprendre comment on peut utiliser la palette de dispositifs dans une perspective d'insertion, la notion de processus (de désinsertion ou d'insertion) est

essentielle. Que cette désinsertion soit brutale ou lente et quelque forme qu'elle prenne, elle est à analyser à travers le temps et sous l'angle d'un enchainement de causes et d'effets. Le but recherché est de stopper ce processus et si possible de l'inverser.

Au cours de cette étude, nous appellerons "hébergement temporaire" des séquences courtes, n'excédant pas trois mois. Dénommée un temps "urgence relai" sur l'agglomération de Grenoble, cette formule était destinée à offrir un "pont" entre l'accueil en urgence et une forme d'aide à l'hébergement plus structurée.

Le souhait fréquent des personnes sans abri et notamment des jeunes est d'obtenir un logement, élément essentiel de l'insertion sociale. Cependant, les exigences des bailleurs s'avèrent hors de proportion avec les possibilités financières des jeunes. En outre, la plupart d'entre eux ne sont pas en mesure d'assumer à la fois les charges et les attitudes ou modes de vie attachés à un logement autonome.

L'obtention d'un logement étant hors de portée, c'est une solution d'hébergement social qui est recherchée. Elle permet de libérer temporairement la personne du souci permanent de la quête d'un abri afin qu'elle consacre son énergie aux différents aspects de son insertion (démarche de qualification, recherche d'emploi, maitrise d'un problème de comportement, acquisition de repères, amélioration de son état de santé, apprentissages de tous ordres...)

Ayant dit comment nous comprenions par ces termes d'hébergement d'urgence et d'hébergement "temporaire", il nous reste à expliciter ce que nous entendons par "jeunes en grande difficulté".

1.2 Le public visé par l'étude

Quelques idées sont à évoquer.

D'abord, notre étude a été, a priori, centrée sur les 18 - 25 ans, car les dispositifs prévus pour les jeunes ont très souvent ces deux âges pour délimitation. Le RMI

notamment ne peut être perçu qu'à partir de 25 ans, sauf si la personne a des enfants.

Quant à la notion de "grande difficulté", nous avons choisi de nous inspirer de la tentative de définition contenue dans l'étude grenobloise sur les réponses offertes aux jeunes en grande difficulté (3).

On veut parler ici d'un public - très hétérogène – qui se caractérise par d'importantes carences ou déficits pouvant concerner :

- la dimension professionnelle : ressources, emploi, qualification
- les rapports familiaux
- le logement
- la santé physique ou psychique (notamment la dépendance à une substance) élargie aux problèmes de troubles du comportement
- le respect des lois (délinquance)

Le terme de "grande" difficulté vient marquer la particulière gravité de ces manques et le fait que ces derniers se cumulent. S'y ajoute très fréquemment l'existence dans l'histoire des personnes, d'une carence familiale affective et/ou éducative, ou d'une rupture qui semble jouer un rôle fondateur dans les difficultés rencontrées.

La situation de ces jeunes peut aussi être décrite comme relevant d'une grande précarité (vie au jour le jour, absence de projection dans l'avenir).

Après avoir posé la problématique de cette étude, examinons maintenant les éléments d'analyse que nous avons pu rassembler, en premier lieu sur la population concernée et son rapport à la question de l'hébergement.

(3) D. MANSANTI "La réponse aux jeunes en grande difficulté" rapport du GREFOSS IEP Grenoble 1999

II - LES JEUNES EN GRANDE DIFFICULTE ET LEUR RELATION A L'HEBERGEMENT INSTITUTIONNEL : UNE UTILISATION PARTIELLE DES POSSIBILITES EXISTANTES

Pour appréhender la population et les rapports qu'elle entretient avec les structures d'hébergement, nous avons tenté de l'aborder par deux entrées.

La première entrée réside dans l'examen de la situation des jeunes en grande difficulté, d'abord parce que nous disposions de beaucoup d'information à son sujet, ensuite parce qu'on peut penser qu'une partie de cette population pourtant sans logement ne se trouve pas dans les structures d'hébergement.

La seconde entrée consiste à étudier qui sont les jeunes effectivement accueillis dans les structures d'hébergement de courte durée.

La première population (2.1) semble mieux connue que la seconde (2.2).

2.1 La population concernée par la question de l'hébergement : une population hétérogène, plus ou moins en situation d'utiliser les structures existantes

Pour cerner la population potentiellement concernés par la question de l'hébergement, nous disposions de deux études locales. Une enquête réalisée par les éducateurs de prévention spécialisée du Comité Dauphinois d'Action Socio-Educative (CODASE) en juillet 1998 auprès des personnes fréquentant l'accueil de jour "Point d'eau", une boutique de solidarité mettant à disposition de personnes de passage des douches et un espace de convivialité (4). Cette enquête permet d'appréhender le public des personnes en errance. Nous nous sommes également servi de la connaissance rassemblée par le responsable du Point Accueil Jeunes de

Grenoble sur les personnes reçues dans sa structure. Nous pouvons dire qu'il est ici question, de façon plus large, de jeunes en grande difficulté. Par ailleurs, notre analyse a été complétée par quelques écrits synthétiques sur le phénomène d'errance des jeunes.

Nous avons choisi d'examiner, pour chacune des deux populations considérées (2.1.1 et 2.1.2), quels traits elles présentaient et de quelle manière elle se servaient ou non des structures d'hébergement. Nous avons pu ensuite en tirer quelques enseignements, notamment quant à l'hétérogénéité des publics (2.1.3).

2.1.1 Le public de "Point d'eau"

L'enquête porte sur 116 personnes fréquentant cet accueil de jour. Ces personnes ne sont pas toutes "jeunes", mais la grande majorité d'entre eux (80%) ont entre 18 et 30 ans.

Au premier abord, quels faits ont retenu notre attention?

Ces personnes sont souvent accompagnées d'un ou plusieurs chiens (pour près de la moitié de l'échantillon). Elles consomment, pour les trois quart, des substances toxiques de manière régulière et souvent en mélanges (drogues, médicaments...). Elles ont généralement du mal à retrouver et à parler de leur itinéraire personnel, et sont parfois sans papiers (30%).

Il s'agit ici d'un public venant pour plus des deux tiers de l'extérieur de l'agglomération grenobloise, et pour plus de la moitié d'un autre département. S'ils sont peu (10%) à n'avoir aucun lien avec leur famille, ces liens sont souvent distendus (par téléphone seulement ou à une fréquence assez faible). Pour plus d'un tiers, il s'agit de personnes placées (en institution ou en famille) durant leur enfance et dont la rupture a été traumatique. Il semble que des fugues aient été présentes dans l'histoire de beaucoup.

Concernant leur santé physique, ces personnes adoptent généralement une attitude de renoncement, ne demandant pas de soins. S'agissant de leur santé mentale, les Clubs de prévention estiment que presque tous les errants ont des problèmes. On sait que 30 % au moins des personnes ont connu un suivi psychiatrique ou psychologique. Mais seules 10 % continuent d'en avoir.

Au delà de cette première approche, qu'est-ce qui caractérise ces personnes dans l'errance ?

L'un des traits de ces personnes est leur manque de repères dans le temps, le peu de conscience de soi et de son histoire et le manque de repères en général. La rue, qui est leur milieu de vie, ne comporte d'ailleurs ni les repères, ni les contraintes auxquelles doivent répondre les personnes « insérées ».

Ces errants ont adopté un mode de vie fondé sur la consommation immédiate et indifférenciée de tout ce qui est possible de consommer : drogues, médicaments, alcools, partenaires, bagarres ; tout est interchangeable. Les comportements à risque sont omniprésents car la recherche de la jouissance n'est pas arrêtée par la crainte de sa propre destruction.

Nous sommes en présence d'individus qui ne paraissent pas avoir intériorisé l'existence de limite à la satisfaction de leurs désirs.

L'explication avancée comme hypothèse est une carence de la fonction paternelle, c'est à dire précisement ce qui pose des obstacles et des limites à l'enfant.

Le rapport du CODASE relève que les pères des personnes rencontrées étaient très souvent absents, dépressif ou violents, à peine connus pour certains ou n'ayant jamais pris le temps de parler à leur enfant pour d'autres. A ce propos, on note que pour près d'un tiers des personnes interrogées, elles se font appeler, non pas par le nom issu de la filiation, mais par un surnom (animal, héros violent notamment).

La mère, en revanche, est dans l'esprit des errants fréquemment idéalisée, traduisant le rapport fusionnel à l'objet qui détermine un certain nombre de traits de

ces personnes comme la prégnance du rêve dans leur vie, la croyance dans l'existence d'un temps béni où ils auraient été en harmonie avec leur environnement, et qu'ils recherchent à nouveau.

Ils ressentent en conséquence, un grand manque relationnel et existentiel, qu'ils tentent de combler, entre les consommations de toutes sortes, par la présence d'un animal dont ils s'occupent en priorité et qui permet de revivre la relation mère-enfant.

L'ERRANCE

L'errance signifie l'absence d'attachement à un lieu. Elle signifie que, où qu'ils soient, ils ne sont pas là. Ainsi, parmi les personnes interrogées, une grande majorité (60% environ) à Grenoble depuis des années, parle cependant de partir. 30 % des personnes sont dans des départs impulsifs, soit fréquents, soit peu nombreux mais imprévisibles. Ces départs se font sans explications, à l'image des relations fragmentées qu'ils entretiennent avec les personnes qu'il croisent. Les rapports sont faits d'alliances d'opportunité et de beaucoup de méfiance, de crainte et de violence. Ils sont installés dans un rêve plus que dans un lieu. Certains ont des projets mais n'agissent jamais concrètement.

Comment entre-t-on dans l'errance ?

L'entrée dans l'errance a correspondu pour la moitié des personnes interrogées à une rupture avec l'école. D'autres évènements ont pu coïncider avec cette arrivée dans la rue : grossesse ou relation amoureuse non acceptée par la famille, traumatismes tels une hospitalisation en psychiatrie, la révélation d'un secret de famille ou le décès d'un frère ou de son prpre enfant.

Sort-on de l'errance ?

La constitution d'un couple ou la naissance d'un enfant peut parfois provoquer la sortie de ce mode de vie.

Si la plupart des personnes paraissent se réapproprier des choix de vie qui les situe comme sujets, le temps nécessaire et souvent un temps long, comparable à celui des toxicomanes (10 à 15 ans). Ce temps semble nécessaire à une élaboration permettant une reprise du lien social.

LE RAPPORT A L'HABITAT ET L'UTILISATION DES STRUCTURES D'HEBERGEMENT.

En ce qui concerne l'habitat des personnes interrogées, il ressort que 30 % des personnes vivent en squat, 22 % en logement autonome, 15 % dans un foyer d'hébergement ou un appartement éducatif, 13 % chez des amis, 12 % chez leur famille (au sens large), et 6 % en FJT ou cité universitaire.

On remarquera que près de 30 % d'entre eux n'ont en principe pas besoin d'un hébergement puisqu'ils disposent déjà d'un logement ou d'un habitat non précaire!

En revanche, on notera que même dans cette situation, les personnes recherchent la précarité, en dormant parfois ailleurs, dans un squat par exemple. De même, le cumul de différents types d'habitat dans l'espace ou dans le temps est fréquent.

S'agissant de l'utilisation faite des structures d'hébergement, il apparaît que 30 % des personnes interrogées seulement fréquentent les hébergements d'urgence, de manière irrégulière.

De façon plus globale, ces personnes recourent peu aux dipositifs institutionnels et lorsqu'elles le font, privilégient des accueils de jour peu conttraignants (nourriture, hygiène) ou préfèrent les aides étayées sur un rapport humain aux aides matérielles (importance des suivis sociaux sans autre prestation).

Comme nous l'avons vu, le rapport à la règle ou aux repères s'accorde mal avec l'utilisation des services d'aides de type classique. Mais une explication complémentaire peut être avancée. Les personnes en errance paraissent exprimer

ainsi la grande insatisfaction que leur inspirent les dispositifs sociaux traditionnels, qui ne les situe pas comme sujets, comme des personnes intéressantes pour ellesmêmes. De ce fait, ils "décaleraient" leur demande des prestations matérielles vers des prestations plus relationnelles, remettant en question, de manière plus générale, un certain mode de fonctionnement de la société.

2.1.2 Le public du Point Accueil Jeunes

L'échantillon est ici composé de 550 personnes, reçue par cette structure chargée d'écouter, d'orienter et d'accompagner les 18-25 ans. Les informations rassemblées datent de 1993 et 1994. Depuis lors, la population a pu évoluer mais n'a sans doute pas fondamentalement changé. Il s'agissait très majoritairement de "jeunes en grande difficulté" puisque 75 % d'entre eux cumulaient quatres difficultés graves ou plus (qualification et emploi, logement, ressources, famille, autres...)

PRESENTATION DE LA POPULATION ET DE SES DIFFICULTES

Parmi les difficultés rencontrées, on peut citer :

- concernant l'emploi :
 - l'absence de travail pour 90% d'entre eux
 - un manque de qualifications et de compétences professionnelles, une faible mobilisation
 - un niveau de formation généralement bas (2/3 au niveau 3eme)
- concernant le *logement* : un habitat précaire pour 80 % d'entre eux
- concernant les ressources : une absence de ressources personnelles pour 90 % des personnes
- concernant la santé: des carences de soins, un manque d'hygiène (corporelle et alimentaire), un manque de couverture maladie (la moitié n'étaient pas assurés sociaux). Ces considérations étaient souvent évincées par les problèmes vitaux : manger, dormir, recherche d'activité...

 concernant les rapports familiaux : 60 à 70 % d'entre eux n'avaient plus de relation avec leur famille (départ forcé ou provoqué, passé institutionnel au titre de la protection des mineurs)

Le responsable du PAJ insiste sur la notion de parcours cumulatif de désinsertion, ce qui revêt une double signification, l'une rétrospective, l'autre concernant le présent et l'avenir.

Pour ce qui est du passé, on note que, dans les itinéraires des personnes, une difficulté, une rupture en a entrainé une autre, formant souvent un ensemble assez complexe. Ainsi par exemple l'inactivité du jeune contribue parfois à la rupture des rapports familiaux, qui entrainent à leur tour une absence de moyens de subsistance et de logement. Cependant, si les tribulations de ces jeunes sont très variées, leur situation apparaît fréquemment le fruit d'une carence familiale, les circonstances défavorables apparaissant comme facteur déclenchant. Les manques affectifs et éducatifs jouent souvent un rôle primordial dans l'histoire des individus, tant ils conditionnent leur développement. Ils sont des éléments structurants de la personnalité. A cet égard, trois profils ont été dégagés par le responsable du PAJ.

- Le premier correspond à des ruptures familiales précoces et répétées. On trouve des jeunes "difficiles", ayant connu plusieurs placements, et s'inscrivant souvent en opposition à la société.
- Le second réfère à un événement unique, grave et précoce. Ces jeunes, qui manifestent souvent une grande résistance à faire un travail sur eux-mêmes, ne peuvent vivre "ni sans, ni avec" leur famille.
- On trouve enfin des jeunes dont la situation précaire provient majoritairement de circonstances matérielles ou économiques défavorables.

La même chaine de causes-conséquences joue également au présent, dans la perspective d'une réinsertion, chaque difficulté constituant un obstacle à la résolution d'une autre. Le manque de qualification nécessite par exemple une inscription dans un parcours long, ce qui diffère la satisfaction d'un besoin d'autonomie financière

pour réaliser des démarches, notamment en vue d'une insertion professionnelle. De surcroit, les soucis matériels tendent à exacerber les problèmes relationnels, eux même sources de nouveaux problèmes matériels. Les troubles du comportement ou les états dépressifs, les problèmes d'addiction, le passage par la délinquance peuvent compliquer la situation.

QUELLE UTILISATION DES STRUCTURES D'HEBERGEMENT A PU ETRE FAITE, EN RELATION AVEC CES DIFFICULTES

Dans son étude, le responsable du PAJ s'attache à montrer l'utilité de l'hébergement temporaire dans une perspective d'insertion des jeunes. L'efficacité de cet outil apparaît réel, mais conditionnée et limitée.

Les conditions d'utilisation des structures

Parmi les conditions, on doit citer la question d'une sélection des personnes à héberger, l'existence d'un accompagnement social, et enfin l'utilisation préférentielle d'un certain type de structure d'hébergement, qui semble plus particulièrement adaptée.

En premier lieu, tous les jeunes n'ont pas bénéficié d'un hébergement temporaire. Certains ont refusé l'offre, ne supportant pas les contraintes ou l'état de dépendance qui y étaient attachés, ou ne tolérant pas l'attente qui était nécessaire. Pour d'autres, l'obtention d'un hébergement leur a été refusée. Ce refus peut sanctionner des actes graves commis lors d'une précédente prise en charge. Il peut viser à poser l'initiative d'une rupture comme un acte important. Il peut aussi être motivé par l'existence d'une autre solution. Parfois, une action pour sauvegarder le logement existant ou accéder à une solution moins précaire a été entreprise.

En, second lieu, la nécessité d'un accompagnement social est unanimement citée par les acteurs concernés par l'hébergement social comme condition nécessaire à l'amélioration de la situation des jeunes.

Enfin, la démarche a consisté dans la recherche d'une solution adaptée. Cela signifie que le type d'hébergement soit le plus possible compatible avec la situation particulière de la personne. Cela veut dire aussi qu'ont été recherchées des petites unités de vie. A contrario ont été évitées les grandes unités collectives mélangeant toutes les populations, où l'assistanat est fort (gratuité du séjour, repas fourni) et la vie fortement réglementée. Un accès long ou marquant une dépendance à des acteurs multiples ont également été évités. Ce modèle en effet n'apparaît pas favorable à une possibilité pour des individus jeunes d'éprouver et de développer une capacité d'autonomie. Il ne générerait pas la confiance en eux-même qui manque à ces jeunes et ne permettrait pas une identification à des adultes qui soit positive.

Les résultats de cette utilisation des structures

Il s'agit ici de 75 jeunes ayant bénéficié d'une séquence d'hébergement temporaire. L'évolution de leur situation résidentielle apparaît encourageante. Elle peut être présentée comme suit :

	Hébergement	Hébergement	Habitat
	"précaire"	"assisté"	autonome
	(1)	(2)	(3)
Situation résidentielle antérieure			
au moment de l'accueil au PAJ	30 %	57 %	13 %
Situation résidentielle postérieure			
à la séquence d'hébergement			
temporaire	4 %	46 %	50 %

- (1) = amis, hébergement tranistoire, rue, squat, accueil d'urgence
- (2) = famille, CHRS, prise en charge Jeune Majeur, Service national
- (3) = Foyer de Jeunes Travailleurs, résidence étudiants, hôtel meublé, appartement

Globalement, le processus de précarisation a été stoppé ou inversé. Pour une partie de ces jeunes, l'hébergement temporaire leur a permis d'attendre et de se procurer les moyens d'accéder à des hébergements "assistés", qui sont des formes d'aide à l'insertion. Pour une autre partie, ils ont pu acquérir un certain niveau d'autonomie. L'hébergement temporaire constitue, outre une réponse à la précarité, un temps pour se poser, permettant une maturation. De plus, il a autorisé une mobilisation concrète dans une optique d'insertion.

Une limite cependant à cette démonstration est que seule la situation à la sortie de la structure est connue. Une observation à plus long terme serait utile.

2.1.3 Au total, un public très hétérogène et qui interroge les structures existantes

Après examen successif du public de "Point d'eau" et du public PAJ, nous pouvons tirer le constat qu'il s'agit de deux publics différents, qui paraissent ne se recouper que faiblement.

Les personnes rencontrées à "Point d'eau", dont l'origine géographique est pour beaucoup hors de l'agglomération grenobloise, se ressemblent fréquemment par certains traits tels que la consommation de toxiques, et un rapport très particulier à autrui qui les conduit à des attitudes extrêmes. De surcroît, ces individus ne se situent pas comme "demandeurs" par rapport à la société.

Les personnes rencontrés au Point Accueil Jeunes proviennaient en revanche, pour 60 à 75 % d'entre elles, de l'agglomération de Grenoble. Leurs difficultés apparaissent très variées, et non nécessairement en rapport avec une consommation de drogues ou un rapport à l'autre semblable au public de Point d'eau. Enfin, même si ces jeunes ont très souvent des difficultés à verbaliser des demandes à la hauteurs de leurs besoins, on peut considérer qu'ils ont, en se rendant au Point Accueil Jeunes, effectué une démarche, certes minime, mais qui les place en situation de "demandeur".

Le premier public apparaît pour sa part relativement inscrits dans l'errance, et ce, en raison de caractéristiques psychologiques particulières. Ces individus sont alors peu accessibles à une logique de projet d'insertion telle que la conçoivent les institutions sociales.

Le second public est constitué de jeunes pouvant connaître un passage par la rue ou par une situation de grande précarité, sans pour autant avoir noué un rapport profond avec le mode de vie de la rue. Si pour beaucoup de ces jeunes, le contact avec les services sociaux apparait parfois difficile, ils ne sont pas pour autant inaccessibles.

Dès lors, la problématique de l'adapatation des structures ne se pose pas de la même façon.

S'agissant des jeunes accueilis par le PAJ, les dispositifs d'hébergement existants peuvent être utiles, mais dans les conditions qui ont été évoquées.

Dans le cas des personnes inscrites dans une situation d'errance, il se pose la question du contact entre le système d'aide et les personnes qu'il est censé aider. Contrairement à ce que l'on pouvait croire, ces personnes qui sont *dans* la rue ne sont pas toutes à la rue, puisque certaines disposent d'un logement ou d'une forme de logement. Pour le reste, elles ont peu recours aux hébergements institutionnels.

Par suite, la première question qui se pose pour elles n'est pas tant celle de l'hébergement que celle d'une possibilité d'opérer un travail de maturation dans son rapport aux autres, à son propre désir, et au réel. Ce travail consiste à prendre conscience que nouer des relations sociales - qui impliquent des compromis avec les autres - peut présenter de l'intérêt, en dépit des frustrations que celà occasionne.

Ce travail nécessite un temps long. Plus la recherche de satisfaction immédiate est un comportement ancré dans la personnalité, plus la maturation risque d'être lente et difficile.

Cependant, qu'il s'agisse ou non de personnes inscrites dans l'errance, le modèle traditionnel des structures d'hébergement est interrogé

Pour le public reçu au PAJ, l'utilisation des structures existantes semblent nécessiter beaucoup de précautions, toutes en lien avec l'idée de rapport inter-personnel fort, ou d'attention à la situation individuelle de la personne. Ce sont les notions de diagnostic de la situation du jeune, d'accompagnement social et d'encadrement éducatif au sein de la structure d'accueil.

En outre, pour ce même public, on doit mentionner l'importance de deux notions : celle d'acquisition de l'autonomie, et celle de renforcement de la confiance en soi. En effet, les jeunes n'ont pas nécessairement suffisamment d'expérience pour se rendre capable d'autonomie. Il leur faut souvent faire l'acquisition de comportements qui rendent possible une vie indépendante. Il leur faut aussi prendre conscience de leurs capacités (ainsi que de leurs limites). Par ailleurs la confiance en soi fait très fréquemment défaut chez ces jeunes au passé généralement chargé. Au total, on doit donc insister sur la nécessité pour ces personnes d'une importante maturation.

En ce qui concerne le public reccueilli par Point d'eau, nous avons déjà évoqué le caractère crucial du rapport humain.

Après nous être longuement penché sur le public jeune susceptible d'avoir besoin des structures d'hébergement, voyons à présent ce que nous avons pu rassembler sur le public effectivement reçu dans les dispositifs existants.

2.2 Une connaissance très imparfaite des jeunes effectivement accueillis dans les structures d'hébergement d'urgence et temporaire

Nous avons d'abord tenté de repérer qui étaient les jeunes présents dans les structures d'hébergement, en partant du bilan annuel (1998/99) réalisé par la DDASS de l'Isère sur le dispositif départemental d'accueil d'urgence et d'hébergement temporaire (2.2.1).

Nous nous sommes également aidés des entretiens réalisés avec des professionnels de l'hébergement sociale, qui permettent de poser un regard plus qualitatif (2.2.2).

2.2.1 Les statistiques existantes sur les jeunes présents dans les structures de courte durée

Selon les termes même du bilan réalisé par la DDASS, la connaissance des personnes hébergées n'est actuellement que partielle.

D'une part, le nombre de donées statistiques n'est pas suffisant pour être représentatif de l'activité du dispositif départemental.

D'autre part les catégories d'évaluation (critères, indicateurs) diffèrent souvent d'un établissement à un autre, rendant difficile le regroupement des informations et leur comparaison.

Enfin, les structures proposant divers types d'accueil (résidence sociale, hébergement temporaire, CHRS...) établissent assez souvent un suivi statistique global, qui ne permet pas de distinguer l'activité de l'hébergement temporaire des autres types d'accueil. Ainsi pour le Centre d'Accueil Municipal de Grenoble, de loin la plus grosse structure d'hébergement d'urgence, l'outil de traitement statistique de l'établissement ne permet pas de différencier les ménages accueillis au titre de l'hébergement d'urgence ou de l'hébergement temporaire.

Les données recueillies ne représentent en conséquence que des tendances relatives :

- Pour *l'hébergement d'urgence*, ces statistiques partielles à l'échelle du département montraient que les 18-25 ans représentaient en 1998 31 % des personnes présentes. Ceci traduisait une progression de 21 % de la part des jeunes de 1997 à 1998.

- Pour les personnes orientées en *hébergement temporaire*, le chiffre de chiffre de 21% a été avancé concernant les 18-25 ans.

Des informations non exhaustives ont pu être rassemblées sur le type de ménages accueillis (homme ou femme, seul ou en couple, avec ou sans enfants), et, pour l'hébergement temporaire, la provenance géographique des personnes, leur situation avant et après leur orientation, ainsi qu'un aperçu de leurs ressources principales. Cependant les jeunes adultes ne font pas l'objet d'une observation en tant que tels.

2.2.2 Les questions soulevées par les professionnels

Un certain nombre d'éléments pouvant difficilement figurer dans les statistiques, sont néanmoins intéressant à évoquer. Ils concernent les problèmes que posent certains types de public accueillis dans les structures (notamment en urgence) quant à leur insertion. Ces problèmes concernent les jeunes, mais ne concernent cependant pas que les jeunes.

Tout d'abord, la capacité à se mobiliser dans une perspective d'insertion apparaît très variable selon les individus. Signalons à cet égard que des personnes aisément influençables se laissent parfois entrainer par d'autres personnes dans des comportement oisifs ou au contraire aggressifs qui pénalisent des chances d'insertion existantes.

Ensuite, l'arrivée dans une structure d'urgence n'est pas nécessairement le point de départ d'un parcours ascendant. Il vient parfois marquer un échec dans la tentative d'insertion. En effet, certaines personnes qui ont bénéficié d'une aide à l'hébergement (de courte durée ou en CHRS), retournent dans des situations de grande précarité. D'autres s'avèrent connues des hébergements d'urgence depuis plusieurs années. Normalement conçu par les institutions comme grave et exceptionnel, l'accueil en urgence n'est pas (ou plus) perçu comme tel par ces personnes. On doit signaler aussi le cas d'individus dépressifs et très passifs, qu'aucune institution ne parvient à faire progresser. Les services psychiatriques considèrent en effet qu'ils ne relèvent pas de la maladie mentale. Les dispositifs

d'hébergement social acceptent parfois de les prendre en charge sur des durées relativement longues, sans qu'aucune mobilisation n'intervienne de la part des interessés.

Enfin, le Centre d'Accueil Municipal de Grenoble note le passage de plus en plus fréquent de jeunes ayant des problèmes de repères, de personnalité, d'identité, de rapport à l'autre. Elle a de plus en plus affaire à des cas "lourds".

Au travers de l'ensemble des éléments trouvées sur le public jeune, exposés précédemment, nous avons eu un aperçu de la complexité de leur problématique.

Pour équilibrer notre analyse, il nous restait à aborder l'autre versant du problème, à savoir l'état de l'offre d'hébergement d'urgence et temporaire sur l'agglomération grenobloise. Comment cette offre était-elle qualifiée par ceux qui l'ont étudiée ? Permettait-elle de répondre aux objectifs d'abriter les jeunes qui en ont besoin, et de favoriser leur insertion sociale ?

III – L'HEBERGEMENT D'URGENCE ET TEMPORAIRE SUR L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE : UNE DIFFICILE ADAPTATION AUX PROBLEMATIQUES DES JEUNES

Une étude, réalisée fin 1998, constitue la principale source d'information. Celle-ci porte sur l'ensemble des dispositifs sociaux qui intéressent les jeunes en grande difficulté sur l'agglomération de Grenoble. Elle a utilisé des entretiens qualitatifs auprès d'acteurs situés à différents niveaux de responsabilité, de décision ou d'opération sur le terrain.

Nous nous sommes également appuyé, pour les données fondamentales, sur la "présentation du dispositif d'accueil d'urgence et d'hébergement temporaire en Isère" de novembre 1999 réalisé par la DDASS.

Nous aborderons successivement les deux formules de courte durée que sont l'hébergement d'urgence (3.1) et l'hébergement temporaire (3.2). Dans chaque cas, il sera fait une description, puis une appréciation de cette offre d'hébergement.

3.1 hébergement d'urgence : une réponse qualitativement peu adaptée

3.1.1 Description de l'offre existante

Dans l'agglomération grenobloise, le principal dispositif d'hébergement d'urgence est sous la responsabilité du CCAS de Grenoble. Dénommé "Centre d'Accueil Municipal", il a un quasi monopole sur l'accueil de type classique dans l'agglomération. Il s'agit d'une grande structure collective qui dispose de 28 places d'accueil en urgence (le reste de ses 55 places étant consacré à l'hébergement temporaire).

Le "Passage", d'une capacité de 14 places, permet quant à lui d'abriter des personnes accompagnées d'animaux. C'est une structure récente, et dont l'ouverture est limitée à la période hivernale.

Le taux d'occupation de ces structures était de 147 % en 1998/99, ce qui signifie une situation tendue sur l'agglomération grenobloise, et le recours à des nuitées d'hôtel.

3.1.2 Les questions soulevées par cette offre d'hébergement

L'offre existante peut être qualifiée d'inaptée d'un point de vue qualitatif. Le cadre du Centre d'Accueil Municipal concentre beaucoup de critiques. Des chambres collectives mélangent tous types de profils, dont des personnes très déstructurées,

dépendantes, parfois violentes. Cette structure, qui ne suscite pas le sentiment de sécurité pour les personnes qu'elle abrite, apparaît de surcroit stigmatisante.

Il semble que cette solution soit pour beaucoup de jeunes une solution de dernier recours. Elle est néanmoins utilisée par cette population.

Le fait de côtoyer des populations très marginalisées ou ayant une problématique personnelle très lourde apparaît néfaste pour beaucoup de jeunes. Cette situation est propre à renvoyer une image de soi négative. Elle présente le risque de voir des jeunes se laisser entrainer dans des comportement qui s'accordent mal avec une perspective d'insertion ou d'autonomisation.

De surcroit, d'autres effets négatifs peuvent se produire. Ils seraient lié à un phénomène d'évitement de la réponse institutionnelle, du fait des travailleurs sociaux ou des jeunes eux mêmes. Dans le cas d'un recours à une chambre d'hôtel, le suivi éducatif nécessaire risque d'être pénalisé. Lorque le réseau des connaissances est sollicité, ou le recours à un squat accepté, le risque est celui de laisser le jeune dans une situation de "nomade" à l'intérieur de son cercle privé, ce qui peut conduire à terme à une situation d'errance. Mentionnons par ailleurs que le problème de l'accueil de personnes accompagnées d'animaux n'est que partiellement traité, puisque la structure qui le permet n'ouvre qu'en hiver.

3.2 L'hébergement temporaire : une limitation de l'offre adaptée

3.2.1 Description de l'offre existante

Le dispositif d'hébergement temporaire de l'agglomération grenobloise comporte 213 places réparties sur 24 unités différentes. Il est caractérisé par une grande variété. Il peut s'agir d'unités de grande ou de faible capacité. Certains CHRS réservent en leur sein des places pour l'hébergement temporaire. Le mode d'hébergement peut être semi collectif ou individuel, en structure unique ou éclatée. L'accueil peut être généraliste ou spécialisé dans un type de public déterminé.

Il est important de remarquer la forte structuration de cette offre, qui est coordonnée entre les financeurs, les gestionnaires de structures et les nombreux services d'accompagnement. Elle est aussi centralisée. En effet l'accès à cet ensemble de places n'est pas libre, mais conditionné à une décision partenariale. Un service d'accueil et d'orientation (le Pôle d'Accueil et d'Orientation) réalise une évaluation de la situation des personnes et tente de proposer une solution adaptée, pour les personnes qui ne sont pas déjà en relation avec un service social. Les propositions sont examinées par une commission partenariale (Commission Partenariale de Décision et d'Orientation) qui attribue une place à la personne. Cette attribution – qui ne s'impose pas aux structures – s'opère en fonction des disponibilités et selon la vocation de chaque établissement agréé pour recevoir un type de population.

Certains établisements sont préférentiellement choisis pour y accueillir des jeunes. Il s'agit de petites unités, qui réservent un espace privé à chaque résident tout en constituant un lieu de vie commun et sécurisant. L'absence d'accompagnement sur place appelle les personnes hébergées à mobiliser une capacité d'autonomie. Ces structures ont été créées pour des publics jeunes.

3.2.2 Les questions soulevées par cette offre d'hébergement

Si une offre relativement bien adaptée aux problématiques des jeunes semble bien exister, son utilisation se heurte parfois à un certain nombre d'obstacles.

Le premier problème posé semble être l'existence d'un déséquilibre entre les sollicitations de séquences d'hébergement temporaire et les capacité à les satisfaire. Il comporte une large dimension qualitative dans la mesure où il s'agit, autant que possible, de trouver une place en adéquation avec la situation de la personne.

Cet hébergement de courte durée était précédemment baptisé "urgence relai", parce qu'il devait servir d'étape intermédiaire entre un accueil en urgence et l'accès à un hébergement de plus longue durée. Il s'agissait d'éprouver et de conforter les capacités des personnes à intégrer ce type d'hébergement. Cependant, on a

constaté une autre utilisation de l'hébergement temporaire, dans le sens d'une solution provisoire, en attendant qu'une place adaptée se libère en CHRS.

Enfin, le système de coordination est parfois critiqué comme ayant des effets pervers, au regard de la situation des jeunes. La distance entre la demande et la réponse est mise en question par le Point Accueil Jeunes, qui disposait auparavant d'un accès direct aux établissements dédié à un public jeune. Un délai plus long, comme un rapport moins personnel avec les fournisseurs d'hébergement peuvent apparaître pénalisants.

En outre, en terme d'adéquation entre la structure d'accueil et la situation, la compexité du système tend à rendre les réponses plus aléatoires. Le risque semble plus grand de parvenir à des solutions moins adaptées.

Ainsi, au travers de ce que nous venons d'exposer, nous pouvons dire que le système de l'offre d'hébergement sur l'agglomération de Grenoble présente des atouts mais également des faiblesses dans sa capacité à prendre en compte les problématiques des jeunes en grande difficulté, tant pour leur fournir un abri que pour favoriser leur insertion dans la société

Auparavant, nous avons pu percevoir l'importance dans les modalités d'hébergement de la forte présence du rapport humain, de la relation à un ou des adultes. L'enjeu est le développement, l'affirmation d'une capacité à l'autonomie, d'un point de vue psychologique et comportemental.

Au terme de l'analyse que nous nous proposions de mener sur la question de l'adaptation des structures d'hébergement de courte durée, nous pouvons souligner à la fois la grande complexité des spécificités du public, et celle, non moins importante, d'une offre diverse et organisée en un système relativement élaboré.

A l'aide des éléments que nous venons de faire ressortir, nous pouvons maintenant évoquer des pistes de réflexion en rapport avec la bonne adaptation des structures d'hébergement d'urgence et temporaire à la situation des jeunes en grande difficulté.

Celles-ci portent essentiellement sur les conditions permettant de mener une politique publique appropriée dans le champ considéré.

LES CONDITIONS D'UNE BONNE ADAPTATION DE L'OFFRE D'HEBERGEMENT AU PUBLIC DES JEUNES EN GRANDE DIFFICULTE

Compte tenu de l'importance relative de cette étude, nous n'avons pas souhaité édicter des prescriptions précises sur la façon dont on devrait s'efforcer de modifier l'existant sur l'agglomération grenobloise. En revanche il nous importait de tirer quelques enseignements de ce que nous avions pu observer, qui pourraient s'avérer éventuellement transposables, ou tout au moins utiles pour aborder la même problématique dans un contexte géographique différent.

Pour ce faire nous nous sommes servis des éléments exposés dans la première partie, que nous avons complété par la consultation d'un nombre restreint de documents et par le résultat de quelques entretiens avec les professionnels de terrain, portant notamment sur les tentatives récentes d'adaptation de l'offre d'hébergement aux problématiques des usagers.

Le premier thème que nous souhaitions aborder est celui de l'observation et de l'évaluation, car il se situe en amont de la décision publique. Or, comme nous l'avons vu, la population actuellement hébergée dans les structures est mal connue, et les tentatives de suivi des résultats des politiques d'actions sociales sont encore minces. Cependant, ces thématiques, de plus en plus d'actualité, peuvent intéresser la question de l'adapation des structures d'hébergement au public des jeunes en grande difficulté (l).

Dans un deuxième temps, il s'agit de proposer des axes de travail, qui peuvent être mis en œuvre à partir des observations existantes, sans qu'il soit nécessaire

d'attendre cette connaissance plus rationnelle des problèmes qui vient d'être évoquée.

En effet, certaines réponses existantes apparaissent bien en rapport avec les spécificités des jeunes en grande difficulté. Il est sans doute possible d'en tirer profit (II).

D'autre part, les tentatives de mise en place de réponses innovantes en direction des publics les plus difficiles à atteindre peuvent être également riches d'enseignements, comme l'illustre la mise en place à Grenoble de "Passage", une structure d'hébergement pour les personnes en errance (III).

I - MIEUX CONNAITRE LES JEUNES HEBERGES ET LEUR DEVENIR

Pour la DDASS comme pour ses partenaires, définir des orientations sur un sujet tel que l'adaptation des structures d'hébergement peut s'avèrer malaisé sans une connaissance minimale des destinataires des dispositifs.

S'agissant des politiques sociales en général, la mise en place d'observatoires sociaux locaux marque aujourd'hui une volonté de rationnaliser la connaissance des problèmes que peuvent avoir les instances qui décident et financent ces politiques publiques (1.1). En ce qui concerne plus précisément l'adaptation des structures d'hébergement au public des jeunes en grande difficulté, il convient de mettre en lumière trois dimensions particulières de ce problème (1.2).

1.1 La montée en charge de l'observation sociale locale est l'occasion d'une connaissance plus rationnelle des destinataires des politiques publiques

La construction actuelle de Bases de Données Sociales Localisées apparaît d'un grand intérêt. Cependant, elle peut comporter certains risques.

L'intérêt de cette construction partenariale

La mise en place d'observatoires partenariaux consiste en un effort de mutualisation des informations, autant que de transformation de la nature des informations. En effet, chaque institution détient des données dans une optique de fonctionnement interne. Il s'agit de les traduire en indicateurs devant conduire à observer les problèmes et évaluer la manière dont les dispositifs sont sollicités. La connaissance des décideurs institutionnels devrait ainsi s'en trouver plus importante, mais aussi de meilleure qualité.

Mais cette démarche n'est pas toujours sans poser de difficultés

Si, à l'issue d'une longue discussion partenariale, les informations obtenues ne s'avèrent pas utilisables par les décideurs institutionnels, les efforts entrepris pour cette meilleure connaissance des problèmes risquent d'être menacés.

C'est ce que montre une expérience iséroise de mise en place d'un observatoire social, constitué en 1991 par la DDASS, la DDTE, le Conseil Général, les deux CAF et l'Université de Grenoble 2. Cet observatoire, appelé GIOS (Groupement Isérois pour l'Observation Sociale) devait servir d'appui à ces institutions pour mener les politiques sociales. Doté d'un budget de l'ordre d'un million de francs et comportant 5 personnes, il produisait des études et des statistiques pour une banque d'indicateurs sociaux. Ses activités ont pris fin en 1995 en raison notamment d'incertitudes sur la pérennisation des crédits par les partenaires, d'une insuffisance de commandes, d'un mauvais calibrage des documents pour qu'ils soient utiles aux décideurs.

Aussi convient-il de rester prudent dans les ambitions que l'on assigne à ces outils de connaissance, qui peuvent s'avérer aussi complexes à utiliser qu'à mettre en place.

1.2 S'agisant de l'adaptation des structures d'hébergement aux jeunes en grande difficultés, quelques idées sont à évoquer :

1.2.1 Avoir au minimum une connaissance statistique des personnes hébergées

Si les institutions ne possèdent pas toujours d'information ou d'études d'ordre qualitatif sur les destinataires des dispositifs sociaux, elles ne possèdent parfois pas non plus une base statistique minimale sur ces mêmes personnes.

Comme nous l'avons constaté dans le département de l'Isère, des informations sont recueillies par les gestionnaires des structures sur les personnes hébergées, mais de manière propre à chacune d'elles. D'où la nécesité d'un travail d'harmonisation.

Les moyens en sont apparemment simples. Le premier d'entre eux est d'utiliser les rapports annuels d'activité que les centres d'hébergement communiquent à la DDASS. Il convient donc de demander à l'ensemble des structures d'un même territoire de les recueillir et de les présenter de façon identique. Une autre méthode consiste à réaliser des enquêtes par questionnaire.

Cependant, ce travail semble parfois ingrats aux structures, peu enclines à s'investir spontanément dans un travail de type administratif, tout au moins tant qu'elles ne s'attendent pas à en obtenir des retombées. Dès lors, il apparaît utile de pouvoir montrer en quoi de telles opérations présentent un intérêt pour l'action menée par ces structures d'hébergement.

1.2.2 La nécessité pour les décideurs de se construire une représentation qualitative des problèmes

Une connaissance exclusivement statistique des publics visés par les politiques semble en effet restrictive. Nous avons eu une illustration de la complexité de la problématique des jeunes en grande difficulté en lien avec la question de l'hébergement. Une compréhension aussi fine que possible des logiques en œuvre dans l'origine des problèmes et les manières appropriées de les traiter semble être une condition nécessaire de l'efficacité des actions sociales.

Aussi les décideurs doivent-ils s'investir dans une appropriation de ces aspects moins mesurables des problématiques sociales, qui constituent une information stratégique fondamentale.

Ceci peut se traduire par l'exploitation d'études qui peuvent avoir été réalisées, ici sur les jeunes en grande difficulté.

De surcroît, il n'apparaît pas toujours facile d'évaluer a priori si une information sera ou non pertinente pour concevoir des logiques d'action. Aussi une source importante d'information réside dans l'attention continue portée à l'expression des personnes en contact direct avec les destinataires des dispositifs. Il paraît donc essentiel de construire et d'entretenir un réseau d'intervenants compétents et d'échanger de manière permanente avec ces acteurs de terrain.

D'un point de vue statégique, cet effort de construction peut donc difficilement se passer d'une collaboration étroite avec les acteurs au contact des usagers, avec une grande attention portée aux objectifs pousuivis par ceux-ci.

1.2.3 Mieux appréhender le devenir des personnes hébergées afin d'esquisser une évaluation du système d'hébergement

L'étude relative à l'hébergement temporaire réalisée par le responsable du PAJ de Grenoble recueillait des informations sur la situation à la sortie des structures d'hébergement. Cette information est intéressante, car elle permet d'évaluer les résultats du passage par des dispositifs.

Les moyens de recueil d'information déjà cités dans le cadre de l'observation (notamment questionnaires, résultat d'enquêtes, contact étroit avec les intervenants de terrain) mériteraient d'être mis en œuvre de manière accrue mais cette fois dans un objectif d'évaluation.

Compte tenu de la difficulté d'évaluer l'efficacité les dispositifs d'aide sociale, dont les structures d'hébergement, une méthode peut consister à fixer aux dispositifs des ojectifs intermédiaires, puis à inviter l'ensemble des acteurs impliqués à estimer si ces objectifs paraissent avoir été atteints. Ainsi par exemple, il a été organisé au niveau grenoblois une journée de réflexion rassemblant les différents acteurs du système centralisé d'attribution des places d'hébergement temporaire. Ces derniers ont pu dire si l'organisation mise en place correspondait à leurs attentes ou non, et s'ils la jugeaient satisfaisante.

Tout en s'efforçant d'améliorer le niveau d'information nécessaire à la décision, l'on peut d'ores et déjà suggérer quelques axes de travail intéressants.

II – LES AXES DE TRAVAIL POSSIBLES DECOULANT DES SPECIFICITES DES JEUNES EN GRANDE DIFFICULTE

Il s'agit d'abord de s'assurer que l'on peut proposer des solutions d'hébergement suffisamment diverses pour s'adapter à l'hétérogénéité des situations (2.1).

Mais on doit en outre souligner l'importance de la relation interpersonnelle dans ce qui rend possible les progrès des jeunes en grande difficulté d'insertion (2.2).

2.1 Offrir une diversité de réponses et veiller à la manière de la valoriser

2.1.1 l'offre d'hébergement temporaire doit présenter une diversité de réponses

Devant la complexité des problématiques des jeunes en grande difficulté, l'hétérogénéité de leurs parcours et de leurs difficultés individuelles, il paraît nécessaire de pouvoir proposer des solutions d'hébergement qui soient en adéquation avec les spécificités de chacun. Tout au moins, il convient que ces solutions soient compatibles avec ces dernières, c'est-à-dire ne risquent pas de mettre en péril les perspectives d'insertion des individus. Ainsi par exemple, quelqu'un qui ne supporte plus les grandes structures collectives ne doit pas être orienté vers ce type d'hébergement, dans lequel un échec, sous la forme d'une nouvelle rupture, a toutes les chances de se produire. En revanche, d'autres individus sont en capacité de vivre dans cet environnement. On peut donc le leur proposer. Dans cette logique, l'existance d'une palette de réponses possibles est utile.

Cependant, "diversité des structures" ne signifie pas automatiquement diversité des solutions. La difficulté peut être que la place appropriée à la situation ne soit pas disponible au moment où on en a besoin. D'où la nécessité d'aller au delà d'une vision statique de l'offre d'hébergement.

2.1.2 Cette offre d'hébergement ne peut être pensée indépendamment du système plus large dans lequel elle s'inscrit

TRAVAILLER SUR LA FACON DONT EST UTILISE L'EXISTANT

Il s'agit de s'attacher de manière constante à perfectionner le système d'attribution des places.

Comme nous l'avons vu, l'agglomération grenobloise est pourvue d'un système coordonné et centralisée d'attribution des places d'hébergement. Une telle organisation apparaît intéressante, en tant qu'elle permet une rencontre permanente d'acteurs nombreux et différents sur un bassin de population donné. Il ne va pas de soi, en effet, que des acteurs au départ indépendants acceptent de s'inscrire dans une association aussi étroite. Cependant, plus un système est complexe, moins ses résultats sont prévisibles. D'ou la nécessité d'en observer et d'essayer d'évaluer son fonctionnement, afin d'en éviter les possibles effets pervers.

PENSER L'HEBERGEMENT D'URGENCE ET TRANSITOIRE EN LIEN AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS, NOTAMMENT LES CHRS

Nous avons évoqué le fait qu'un certain nombre de places d'hébergement temporaire étaient mobilisées dans l'attente de libération de places adaptées en CHRS. On peut donc penser qu'une réflexion sur ces places en CHRS porraient conduire à "désengorger" le dispositif d'hébergement temporaire. Ceci met en évidence l'utilité de penser les dispositifs en lien les uns avec les autres. L'élaboration des nouveaux Schémas Départementaux "Accueil, Hébergement, Insertion" qui ont précisément pour ambition d'articuler les dispositifs entre eux, peuvent former un cadre à cette réflexion.

Toujours dans un soucis d'adaptation *qualitative* de l'offre d'hébergement, soulignons la dimension essentielle de la composante relationnelle dans les chances pour les jeunes en grande difficulté de réaliser des progrès.

2.2 L'importance de dimension relationnelle en tant qu'outil de progrès vers l'insertion pour le public jeune

Ce thème de la relation interpersonnelle ressortait des éléments d'analyse que nous avions rassemblés. Pour illustrer son importance, nous pouvons évoquer les outils validés par les acteurs grenoblois, qu'ils s'agisse de dispositif autours des structures d'hébergement(2.2.1) ou des structures d'hébergement elles-mêmes(2.2.2).

2.2.1 Les instruments en lien avec les structures d'hébergement

l'existence d'un diagnostic personnalisé

Pour que la solution d'hébergement proposée soit pertinente au regard de la situation du jeune, il est utile de bien connaître son histoire personnelle, ses forces et ses faiblesses, ainsi que la nature de ses difficultés. C'est la raison pour laquelle la notion de diagnostic personnalisé, préalable à l'orientation en hébergement temporaire, est importante.

- la présence d'un travail éducatif

En raison du manque de repères qui touche beaucoup de ces jeunes, et de la problématique de l'acquisition d'une autonomie, un travail éducatif est souvent nécessaire. C'est le rôle de l'accompagnement social, qui va pouvoir faire progresser le jeune non seulement dans l'amélioration de ses conditions matérielles de vie, mais également dans l'acquisition de repères et dans sa mobilisation autours de ces difficultés.

La prestation d'hébergement en effet, ne joue pas par elle-même cette fonction, mais permet à la personne de se dégager des contingences quotidiennes. Extérieur à la structure d'hébergement, l'accompagnant social, nommé aussi "référent", doit pouvoir suivre la situation du jeune de manière globale, au delà du seul problème de son habitat. Il doit pouvoir le faire de façon continue, afin que tout ne soit pas à reprendre à zéro lorsque le jeune changera de lieu d'hébergement.

2.2.2 L'intérêt pour les jeunes des structures d'hébergement à dimension humaine

Certains types de structures, qui sont d'un grand intérêt pour les problématiques des jeunes, méritent une attention particulière

Les petites structures apparaissent préférables aux grandes unités collectives, qui ont un caractère plus anonyme et riquent de "noyer " l'individu dans la masse. Pour autant, l'appartement individuel ne semble pas non plus une modalité idéale, car elle risque d'induire une situation d'isolement. Des petites unités peuvent en revanche se révéler particulièrement appropriées aux situations des jeunes. On peut citer l'exemple sur l'agglomération grenobloise de la Maison Roger Rousset, structure d'hébergement temporaire d'une capacité de 7 places, conventionnée pour accueillir des jeunes adultes.

Elle se présente sous la forme d'un pavillon, appréciée par les hébergés comme non stigmatisant. Elle associent un environnement sécurisant et convivial à la présence permanente d'un adulte, qui joue de fait un rôle éducatif. Le rapport qui se noue avec lui permet par exemple de faire mieux respecter le règlement, qui perd de son aspect impersonnel et peut prendre plus de sens. Il peut aussi être l'occasion de transmettre certains savoirs élémentaires qui ne l'ont jamais étés auparavant. Le cadre favorise également la socialisation des hébergés, qui peuvent développer des solidarités ou apprendre à se situer dans leurs rapport avec les autres.

Celà ne signifie pas pour autant qu'il faille "réserver " ces structures pour les jeunes ou créer une offre spécifique à une tranche d'âge

On peut se demander au nom de quel principe l'on séparerait une partie de la population (les moins de 25 ans) du reste. Le contact avec des personnes plus âgée peut s'avérer positif dans une perspective de maturation. Cependant, on devrait veiller à éviter aux jeunes ayant des atouts pour leur insertion un contact avec des populations, jeunes ou moins jeunes, non motivées par un objectif d'insertion, comme c'est le cas au Centre d'Accueil Municipal.

Au total, les axes de travail développés ici ne tiennent pas nécessairement compte de la frange du public la plus marginalisée, à savoir les jeunes qui s'inscrivent dans une vie d'errance. Pour ces individus, la question se pose de leur possibilités de disposer d'un abri, de trouver - même brièvement - une sécurité et une stabilité, alors qu'ils rejettent les dispositifs d'hébergement existants. Sur l'agglomération grenobloise, les partenaires locaux ont tenté d'apporter une réponse à cette question, par la mise en place progressive d'un lieu approprié.

III – LA MISE EN PLACE D'UN LIEU D'HEBERGEMENT POUR LES PERSONNES EN ERRANCE : UN EXEMPLE D'EXPERIMENTATION DES RÉPONSES

Nous nous sommes référés au rapport d'activité 97/98 de cette structure et à des entretients, notamment avec le responsable du Centre d'Accueil Municipal de Grenoble, qui a été un des acteurs de la mise en place du projet.

Nous allons présenter la manière dont cette réponse a été mise en place (3.1), avant d'évoquer les réflexions qu'elle a pu susciter (3.2).

3.1 Présentation de la mise en place de cette réponse

L'originalité du public visé et de la réponse que l'on a tenté d'apporter à ce public justifie de se pencher sur les circonstances particulières dans lesquelles le projet a pris naissance, puis a été progressivement élaboré par les acteurs locaux. Nous exposerons ensuite les aménagements qui ont été retenus.

L'émergence de l'idée

L'initiative part du constat fait il y a plusieurs années par les acteurs concernés qu'une partie du public ayant besoin d'être hébergée ne l'est pas. Il s'agit

prioritairement de personnes accompagnées d'animaux, mais également de personnes refusant le Centre d'Accueil Municipal en raison des contraintes qu'il implique (règlement, absence d'espace privé, promiscuité...), ou qui n'y sont pas admis en raison de leur comportement.

Durant l'hiver 96/97, un lieu permettant l'accueil de ces personnes en errance est ouvert, dans des locaux désaffectés prétés par la ville de Grenoble, avec la présence d'une équipe restreinte pour une capacité d'une douzaine de places.

Le fait que ce mode d'hébergement ne permette pas de faire respecter des règles, ailleurs en vigueur, telles que l'interdiction de la drogue et de l'alcool, pose alors question à l'équipe. De plus, les locaux ne sont pas aménagés de manière à satisfaire des conditions de sécurité et d'hygiène correctes.

Cependant, d'autres aspects apparaissent encourageants. On peut citer le fait que des personnes en errance qui ne communiquaient pas auparavant commencent à se socialiser au contact des autres personnes hébergées.

Cependant, devant la difficulté de maintenir un lieu qui s'apparente plus à un "squat légalisé" qu'à une structure d'hébergement, l'expérience prend fin.

Mais cet événement marque aussi l'amorce d'une réflexion sur le type de réponse à mettre en place à destination du public considéré. Un comité de pilotage se constitue, qui comprend deux décideurs institutionnels (la DDASS et le CCAS de Grenoble), et les services connaissant bien les personnes en errance dans l'agglomération (accueils de jour, hébergement d'urgence, éducateurs de rue, centre pour toxicomanes...)

L'élaboration de la réponse

Le comité de pilotage se réunit régulièrement (une fois par mois environ) pour étudier les modalités de mise en place d'un nouveau lieu d'hébergement. Elle le fait notamment à travers des visites d'autres espaces déjà installés dans des villes voisines comme à Lyon ou à Valence.

Notons que les réunions de ce comité continueront après la mise en œuvre de la structure, réalisant des bilans de la fréquentation et du ressenti des personnels. Les partenaires peuvent ainsi évaluer la pertinence de la réponse apportée et y proposer des modifications. Ils envisagent aussi, en cas d'insucès, l'arrêter l'expérience et les investissements qu'ils impliquent.

Le but poursuivi par l'équipe partenariale est d'offrir un espace sécurisé et sécurisant aux personnes en errance, mais aussi de nouer des contacts avec elles dans l'espoir ensuite de les orienter sur d'autres dispositifs d'aide de droit commun.

Il s'agit pour cela de se détacher des concepts de "parcours institutionnel d'insertion", de "contrat" et de "projet" pour proposer une aide aussi inconditionnelle que possible, en adéquation avec le mode de vie du public visé. En favorisant la relation humaine, on espère permettre la naissance à terme chez les personnes en errance d'un désir de s'inscrire dans un projet.

Quelles modalités ont finalement été retenus pour cette structure ?

Il s'agit d'une structure légère, en algécos, qui comprend des modules d'hébergement soit pour une personne avec un chien, soit pour deux personnes avec un chien. Sa capacité est de 14 places. Elle comporte un espace d'accueil, dont un bureau et un espace de convivialité.

Situé à proximité du centre d'accueil d'urgence, il est ouvert de vingt heures à neuf heures du matin. Toute personne peut y être admise à condition que son état ne la mette pas en danger et ne mette pas en danger les autres.

L'hébergement est payant, au prix de dix francs. L'endroit n'a pas été conçu pour une installation sur plusieurs jours, puisque les usagers n'ont pas la possibilité d'y laisser leurs affaires. En revanche, les personnes peuvent revenir autant de fois qu'elles le souhaitent.

En ce qui concerne les moyens humains de la structure, ils sont constitués d'une équipe de six veilleurs de nuit, d'un responsable et d'une psychologue, qui intervient dans d'autres lieux d'accueil des personnes dans la rue. Deux personnes par nuit sont présentes. L'équipe est d'une grande diversité d'âges et d'expérience, ce qui permet de meilleurs chances d'instaurer le dialogue avec les hébergés.

3.2 Les réflexions suscitées par cette expérience

On peut d'abord relever que la méthode progressive de construction de la réponse, avec suivi continu de ses résultats, paraît particulièrement pertinente dans le domaine de l'adaptation de l'offre d'hébergement au public.

On tirera aussi de cette initiative un bilan quant à l'appréhension par ce dispositif du type particulier d'usager que sont les personnes en errance.

L'EXPERIMENTATION COMME METHODE DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU DISPOSITIF, OU D'ADAPTATION D'UN DISPOSITIF EXISTANT

"Adapter" les structures d'hébergement peut signifier mettre en place de nouvelles structures

L'offre d'hébergement présente comme caractéristique une nature assez rigide, en raison de son coût comme en raison de la difficulté d'en changer facilement les aménagements. Aussi l'expérimentation des solutions, lorsqu'elle peut être conduite, peut constituer une méthode efficace. D'abord, elle permet de ne pas engager des coûts, des travaux ou des acquisitions importantes lorsque le succès de la réponse n'est pas attesté. Mais aussi, elle autorise un regard sur la valeur, en terme de travail social, d'une action conçue à partir d'une problématique délicate ou mal connue.

"Adapter" les structures d'hébergement peut signifier aménager graduellement leurs modalités en fonction de constats

Au cours de la mise en place de "Passage", les modalités de la réponse ont pu être testés. A cet égard il apparaît important qu'existe un suivi du devenir d'un projet, ainsi qu'un bilan sur la pertinence de la réponse.

En raison du caratère novateur de cette réponse, il faut en effet être capable de l'aménager en fonction de la réaction des usagers ou des problèmes qui se posent.

Il nous reste maintenant à examiner quel bilan les intervenants ont pu tirer de l'expérience réalisée.

LE BILAN DE "PASSAGE" : DES OBJECTIFS ATTEINTS MAIS DES INTERROGATIONS QUI SUBSITENT

Les objectifs initiaux ont été remplis

Le "passage" a été activement fréquenté et a permis à l'équipe de nouer des contacts enrichissants avec les personnes en errance, dont certaines sont devenues des habituées de la structure. Il semblerait qu'un certain nombre de ces utilisateurs évitent volontairement de mentionner son existence aux fins de préserver leurs chances d'y avoir une place. En outre, certaines personnes en capacité d'aller au Centre d'Accueil Municipal souhaiteraient bénéficier de Passage. On est donc amené à refuser certaines demandes pour privilégier le public qui ne viendrait pas au C.A.M. Un autre signe de réussite de "Passage" est l'absence d'incidents violents ou de dégradations.

Par ailleurs, un certain nombre de personnes accueillies ont réalisé des démarches depuis leur passage. Cette réinscription dans l'espace social reste néanmoins difficile.

Ce relatif succès peut trouver sa source dans certains principes de fonctionnement

En se référant à des témoignages de personnes hébergées, il semble que le dialogue au sein de la structure soit favorisée par certains éléments :

- d'une part, les hébergés ont la possibilité de parler, mais n'en ont aucunement l'obligation, ce qui est le cas dans les autres structures où ils peuvent se sentir catalogué, étiqueté.
- d'autre part, l'hôte d'accueil ne se place pas dans une position dominante.

Cependant, le public accueilli diffère un peu du public attendu

Le public venu est moins jeune que prévu et la présence d'animaux y est relative. Les moins de 25 ans ne représentaient pour 97/98 que 23 % des personnes reçues, et une part importante du public avait plus de 40 ans. Par ailleurs une nuitée sur trois seulement correpond à l'accueil d'un animal.

Enfin, des interrogations subsistent néanmoins quant à ce mode de prise en charge

Une première interrogation est lié au coût de la structure, qui est élevé, en raison d'une forte présence en personnel pour une capacité volontairement réduite (14 places). En effet, la convivialité, élément clé de sa réussite, est directement induite par le fait d'être une structure de petite taille. Les besoins semblant de beaucoup dépasser ces 14 places sur une agglomération comme celle de Grenoble, la question est posée des possibilités d'extension de la réponse, qui apparaissent difficiles.

La deuxième interrogation concerne la "prise en charge" du public particulier que constituent les personnes en errance. Quelle est la meilleure manière d'aborder ces personnes ? Il se pose le risque d'un dispositif coupé du droit commun qui répond à l'objectif d'abriter mais pas à celui de favoriser l'insertion dans la société. En effet, les progrès des personnes dans ce domaine apparaisent limités et de plus, il est difficile d'évaluer si le passage dans la structure en a été le facteur déterminant.

On peut effectivement difficilement entrer en contact avec cette population si l'on n'accepte pas sa grande liberté et le mode de vie qui est la sienne. Mais pour maintenir ce contact, les accueillants introduisent peu de contradictions à la logique de ces personnes. Il y a là le risque de reproduire le rapport fusionnel qui les caractérise, et ainsi de ne modifier en rien leur rapport au monde, en décalage avec les exigences normales d'une vie en société.

Au final, si l'"inserton", le "droit" et le "contrat", apparaissent inadaptées à la prise de contact des dispositifs avec les populations en errance, il ne semble pas beacoup plus judicieux de cantonner leur prise en compte à une intervention de type purement "humanitaire".

Toute la difficulté réside dans la capacité des intervenants sociaux à se poser comme médiateurs entre le mode de vie de ces personnes et les logiques de fonctionnement de la société et ses dispositifs d'aide de droit commun, dont les notions clé précédemment évoquées ne doivent pas être abandonnées.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, nous avons pu percevoir qu'une bonne adaptation des structures d'hébergement d'urgence et temporaire au public des jeunes en grande difficultés est possible.

Les conditions en sont la construction d'un système d'information efficace, et l'adoption d'une position souple dans l'approche de ce qu'est l'offre d'hébergement. Cette approche doit être qualitative et tenir pleinement compte de la complexité du problème. Cette complexité concerne le public ciblé, mais également les possibilités d'organiser la réponse.

Nous avons vu enfin que, même pour des publics très éloignés des institutions sociales comme le sont les personnes en errance, des réponses peuvent être mises en place. Elles ne cesseront pas, néanmoins, de poser des questions.

Sans avoir épuisé notre sujet, cette étude nous a permi de nous affronter à la question difficile du traitement du problème d'une population en situation de grande précarité.

A travers elle, nous avons ressenti la nécesité d'une meilleure prise en considération par la société des causes de cette situation. On peut penser notamment à la question de la construction des repères, qui traverse l'ensemble de la société. Il est également frappant de constater la grande fréquence de personnalités structurées par des problèmes de rapport aux parents. L'énergie considérable que doit déployer la société si elle veut effectivement intégrer ces individus donne à penser que plus d'attention devrait être portée à la question de la prévention de ces difficultés.

BIBLIOGRAPHIE

ARTICLES ET REVUES

BRAND-GABORIT Chantal "A propos de l'erance des jeunes" La célibataire étéautomne 1999 p53

FOEX Eric "L'errance vue par un travailleur social" Echanges Santé-Social n°90 juin 1998 p57

GAUDIN Bertrand "Jeunes en errance Quels enjeux ? Que faire ? " Echanges Santé-Social n°90 juin 1998 p52

PLANTET Joël "Les jeunes en errance" Lien Social n°385 13 février 1997 p4

STOESSER Emmanuelle "Traiter l'urgence sans se presser" Actualités Sociales Hebdomadaires 14 mars 1997 n°2014 p 27

VILLEDIEU Clémence "Observatoire des Bouches du Rhône, vers l'observation locale partagée ?" Actualités Sociales Hebdomadaires 10 janvier 1997 n°2005 p 27

"L'errance des jeunes" Le bulletin des CCAS juillet août 1997 n°287 p5-40

RAPPORTS

BOBO Dominique "Vers la pérennisation du dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence hivernal dans le Gard" Mémoire d'IASS 1997

BONGRAND Eric "L'urgence sociale, une nouvelle approche de la prise en charge des populations en grande difficulté en Charente" Mémoire d'IASS 1997

BRAND Chantal (sous la direction de) "Qui sont ces errants Au centre ville de Grenoble, des jeunes en errance" étude réalisée par le service de prévention spécialisée du Comité Dauphinois d'Action Socio-Educative 1998

DELFORGE Irène "La nécessaire adaptation des CHRS à la population accueillie l'exemple de la Meurthe-et-Moselle" Mémoire d'IASS 1997

GUIGUE Christine "La prise en charge institutionnelle des jeunes en grande difficulté sociale, quel peut être le rôle des CHRS ?" Mémoire d'IASS 1997

MANSANTI Dominique "La réponse aux jeunes en grande difficulté. Analyse des réponses apportées par les différents dispositifs et équipement sociaux dans l'agglomération grenobloise" rapport du GREFOSS IEP DE Grenoble réalisé à la demande de la DDASS et du Département de l'Isère 1999

PAILLET Pierre "L'hébergement transitoire, vecteur d'insertion pour les jeunes en grande difficulté d'insertion" Mémoire de DSTS IEP Grenoble Janvier 1996

QUARETTA Bernard "Face à l'errance et à l'urgence sociale" rapport au secrétariat d'état auprès du Premier ministre chargé de l'action humanitaire d'urgence 1995

Les jeunes en difficulté, quel hébergement pour les jeunes? Faut-il des lieux spécifiques ?" Groupe de réflexion collectif FNARS Isère décembre 1998

TEXTES

Loi n°89-905 du 19 décembre 1989 relative aux Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté

Loi n°92-722 du 29 juillet 1992 portant adaptation de la loi n°88-1088 du 1^{er} décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relative à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle

Loi n°98-687 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions

Circulaire DAS/BAG n°96/378 du 14 juin 1996 relative à la mise en place des points d'accueil pour les jeunes âgés de 10 à 25 ans

Circulaire DAS n°93/25 du 25 juin 1993 relative aux Fonds d'Aide aux Jeunes

Circulaire DAS n°92/30 du 21 octobre 1992 relative à l'action sociale en direction des jeunes en difficulté

Secrétariat d'état auprès du Premier ministre chargé de l'action humanitaire d'urgence note de principe du 24 juin 1996 relative à l'errance des jeunes pendant la période estivale

Instruction du 26 octobre 1999 sur l'accueil et l'hébergement d'urgence Ministre de l'emploi et de la solidarité Secrétaire d'état à la santé et à l'action sociale

DOCUMENTS DE TRAVAIL

Journées nationales techniques "Jeunes en voie de grande marginalisation" Ministère de l'emploi et de la Solidarité DAS 28-29 avril 1997

"Diagnostic sur l'errance des jeunes dans le Doubs" DDASS du Doubs 15 juin 1999

"Présentation du dispositif d'accueil d'urgence et d'hébergement temporaire en Isère" DDASS de l'Isère novembre 1999

"Bilan du dispositif d'accueil d'urgence et d'hébergement temporaire en Isère" DDASS de l'Isère novembre 1999

"Coordination de l'hébergement sur l'agglomération grenoblobloise Urgence urgence relai transitoire CHRS " Groupe de travail interpartenarial octobre 1997

Bilan de l'hébergement au Foyer Créqui hiver 1996/97 Unité d'accueil pour personnes avec animaux Hervé Genco CCAS de Grenoble

Accueil spécifique pour l'hiver "Le Passage" hiver 1997/1998 Bilan CCAS de Grenoble

ENTRETIENS REALISES

- Philippe CANDIAGO coordinateur du dispositif d'urgence
- Hervé GENCO directeur du Centre d'Accueil Municipal de Grenoble